

COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
DELIBERATION N° 09-2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf septembre à vingt heures, le Comité Syndical, légalement convoqué le 25 mars 2025, s'est réuni à la Salle Communale, place de la République – 91690 SACLAS, sous la présidence de Monsieur Bernard DIONNET.

Présents :

ABBEVILLE-LA-RIVIERE
ARRANCOURT
BOISSY-LA-RIVIERE

BOISSY-LE-SEC
BOUTERVILLIERS

BRIERES-LES-SCELLES
CHALO-SAINT-MARS
CONGERVILLE THIONVILLE
GUILLERVAL
MORIGNY-CHAMPIGNY

ORMOY-LA-RIVIERE

SACLAS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE
SAINT HILAIRE

CAESE

Jean-Philippe GRIFFON
Stéphane DUPENLOUP
Vincent ROUDAUT
Olivier LARCHER
Laurent VIOLETTE
Alexis LE CALVE
Laurent BARBIN
Sylvie JOUARD
Rodolphe VINCENT
Béatrice THOMAS
Yves ABATE
Bernard DIONNET
Pierrick GARNIER
Michaël MERIGOT
Matthieu IMBAULT
Fabrice JAOUEN
Pascal DOZIAS
Jérémy HAYEZ
Charles TREMBLAY

CCEJR

Hugues TRETON

LARDY

Absents :

ARRANCOURT
ABBEVILLE-LA-RIVIERE
BOISSY-LE-SEC
BRIERES-LES-SCELLES
CHALO-SAINT-MARS
CHALOU-MOULINEUX

CONGERVILLE THIONVILLE
FONTAINE-LA-RIVIERE

GUILLERVAL
MONNERVILLE

SACLAS
SAINT-CYR-LA-RIVIERE

CAESE

Linda HALLIDAY
Jean-Jacques NOTSECK
Isabelle MERIAN
Michel ROULAND
Vanessa FIEVET
Maxime RONDU
Alain TEYSSIER
Sandrine PORQUET
Jérôme BOURGEOIS
Henry GATINEAU
Serge BOUDIN
Clémence MEUNIER
Hélène CAGNON
Karelle HARDY
Ludovic CHACHIGNON

CCEJR

Dominique PELLETIER

LARDY

Pouvoir :

PUSSAY

Grégory COURTAS à Bernard DIONNET
Jacques ADRIEN à Michaël MERIGOT

**COMITE SYNDICAL DU 29 SEPTEMBRE 2025
DELIBERATION N° 09-2025**

**COLLECTE DES BORNES D'APPORT VOLONTAIRE TRI ET OMR SUR
LA RESIDENCE DU PARC A MORIGNY**

Suite à l'affermissement de l'option 6 du lot 1 (« Collecte en porte à porte et en apport volontaire ») du « marché public des déchets du SEDRE » ; il convient ensuite de contractualiser les modalités de facturation des déchets avec le bailleur propriétaire des bornes d'apport volontaires sises résidence du Parc, rue du Vivier – 91150 Morigny-Champigny.

Cette convention est conclue entre le SEDRE représenté par son Président Monsieur Bernard DIONNET et VAL DU LOING HABITAT, 31 avenue John Fitzgerald Kennedy – BP82 – 77793 NEMOURS CEDEX, SIRET 277 700 043 00015, représentée par sa Directrice Générale Madame Caroline PORTIER.

La convention a pour objet :

- l'organisation de la collecte et du traitement des bornes d'apport volontaire des déchets ménagers et assimilés de la résidence du Parc, rue du Vivier – 91150 MORIGNY-CHAMPIGNY par le SEDRE et financée sur la base de la redevance incitative
- la facturation des prestations à VAL DU LOING HABITAT

Considérant la délibération 18-2023 relative à l'attribution des 3 lots du « marché de gestion des déchets du SEDRE » et notamment le lot 1 attribué à la société SEMAER ;

Considérant la délibération 08-2025 du 29 septembre 2025 affermissant l'option 6 du lot 1 ;

LE PRESIDENT entendu,

LE COMITE, après avoir pris connaissance de tous les éléments, et après en avoir délibéré et procédé au vote,

APPROUVE à l'unanimité le projet de convention joint à la présente,

AUTORISE le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE

POUR EXPEDITION CONFORME

Le Président
Bernard DIONNET



Comité Syndical du 29 septembre 2025 sur la convocation de Bernard DIONNET Président en date du 18 septembre 2025, Salle Communale, place de la République – 91690 SACLAS à 20H00.	
Nombre de membres en exercice	38
Nombre de membres présents	20
Nombre de suffrages exprimés (dont deux pouvoirs)	22
POUR	22
CONTRE	0
ABSTENTION	0